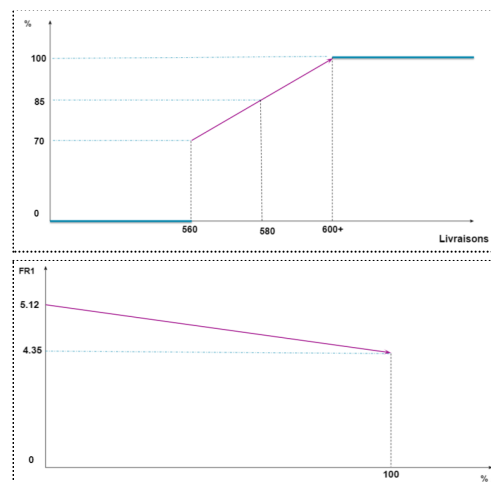


Chaque année, le versement d'une partie de l'intéressement est conditionné à l'atteinte d'un objectif opérationnel. Pour l'année 2021, l'**Objectif Opérationnel** est constitué de deux critères dont la contribution de chacun équivaut à 50% de l'objectif :

- 1er critère sur les livraisons cumulées d'avions civils, atteint à **100% pour 600 avions livrés**, à 70% pour 560 avions livrés, à 0% en dessous.
- 2nd critère sur la baisse du TF1^(*), atteint à 100% pour une baisse de 15% par rapport à 2020, c'est à dire 4,35 pour 2021 contre 5,12 en 2020

(*) TF1 = nombre d'accidents sur 12 mois avec arrêt de travail supérieur à 24h par million d'heures travaillées



La CGT est signataire de l'accord d'intéressement de base

- Modalités de distribution non hiérarchisées (contrairement à la participation), c'est à dire uniquement en fonction du temps de présence dans l'entreprise et pas du niveau de salaire;

Cependant, la CGT n'a pas signé cet avenant

- Il y a déjà des accidents non déclarés en raison de la pression subie par les salariés dans leur environnement de travail. Cet accord ne va faire que renforcer ce phénomène;
- La loi est claire (article L 4121-1 du code du travail), **la sécurité c'est une obligation de l'employeur** qui doit mettre en place les moyens et adapter les effectifs avec les cadences de production pour garantir la sécurité des salariés.

Pour la CGT, comme pour les salariés, la sécurité est une priorité absolue et pour cela il faut agir sur les conditions de travail et mettre les moyens pour réduire le risque d'accidents à la source. L'outillage doit être conçu pour supprimer les postures dangereuses puis régulièrement contrôlé et réparé. Pour éviter le burnout, les objectifs et la charge de travail doivent être adaptés au temps de travail et non l'inverse, qu'on soit dans l'entreprise ou en télétravail. Préserver la santé des salariés, veut dire organiser le travail avec comme première priorité éviter les accidents et les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et supprimer les RPS (Risques Psycho-Sociaux).

L'année 2020 a été marquée par une diminution des cadences de production et des journées de travail de 6h. C'est ce qui a permis une baisse du nombre d'accidents en production.

La salariés n'ont pas besoin d'une carotte pour se mettre en sécurité, ils ont besoin de meilleures conditions de travail, et plutôt que des primes, ils ont besoin d'augmentation de salaires pour vivre correctement.

